

## Fiche de poste

### pour les enseignants souhaitant exercer dans une classe à effectif réduit

#### CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Référence à l'introduction du vademecum national « Le pilotage des classes dédoublées 100% de réussite en CP et en CE1 » :

« Le dédoublement des classes est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de 100% de réussite au CP et, partant, de réussite à l'école primaire. Cette mesure a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Cette mesure consacre le rôle de l'école comme vecteur d'égalité des territoires. Elle vise à long terme l'élévation du niveau général des élèves.

Le simple dédoublement des classes ne saurait suffire pour faire advenir les progrès des élèves. La mise en place d'une pédagogie adaptée est indispensable. Les pratiques pédagogiques sont au service d'un enseignement ambitieux. L'enseignement doit être structuré et explicite : il s'agit de donner du sens aux apprentissages et de les envisager dans leur progressivité. Ce nouveau contexte d'enseignement est propice à une sollicitation régulière de l'ensemble des élèves au cours de chaque séance et à des apprentissages renforcés. Il vise un meilleur suivi des besoins de chacun, une attention particulière aux processus d'apprentissage de l'élève, un traitement de la difficulté dans le cadre des enseignements et une remédiation rapide.

Pour ce faire, il est accompagné d'une analyse réflexive des gestes professionnels, une plus grande cohésion au sein de l'école et une mise en commun des outils et pratiques d'apprentissage entre les professeurs. »

#### MISSIONS

**Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux visés par le dédoublement des classes, les enseignants qui exercent sur ces postes s'engagent d'une manière accrue dans :**

- La gestion de la différenciation pédagogique et de la personnalisation des enseignements.
- La veille pédagogique et didactique et notamment, la connaissance des recommandations et des guides nationaux.
- La mise en œuvre des contenus de formations spécifiquement proposés pour ces classes, et, notamment, la conception d'un enseignement rigoureux, progressif et structuré, dans tous les domaines d'apprentissage.
- Le développement d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une réflexion sur l'aménagement des espaces et du temps.
- L'évaluation régulière des résultats des élèves et la communication des progrès réalisés aux familles.
- Le travail en équipe de cycle et inter-cycles de manière à améliorer la cohérence des enseignements.
- La participation active à des actions d'accompagnement à l'analyse réflexive de pratiques.